



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones rurales

Question écrite n° 75024

Texte de la question

M. René Mangin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le Plan de développement rural national (PDRN). Celui-ci met en oeuvre au niveau national les dispositions du règlement communautaire de développement rural offrant des moyens nouveaux et l'occasion d'une meilleure articulation entre les politiques européennes nationales et locales pour le soutien au développement rural. Les mesures contenues dans le PDRN prévoient les modalités d'intervention de l'Etat et le cas échéant, les possibilités d'intervention des conseils généraux. A cet effet, il lui demande quelles possibilités s'offrent aux conseils généraux pour mobiliser des crédits au titre du PDRN en soutien à leur politique de développement rural et plus particulièrement dans le cadre du volet forestier de la politique départementale notamment lors d'interventions complémentaires à celles de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. René Mangin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75024

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1836